

facebook®

**Charte de modération
de la page facebook
de Voreppe
@VoreppeOfficiel**

OBJET DE LA PAGE

La page Facebook de la Ville de Voreppe est ouverte à tous. Elle a été conçue pour mettre en avant les actualités, vidéos, informations pratiques, publications et événements de Voreppe.

Le rôle des contributeurs est de :

- Publier
- Interagir / Réagir / Commenter
- Répondre aux questions

Cette charte a été rédigée afin que les échanges puissent se dérouler dans un cadre agréable et dans un état d'esprit constructif. Le modérateur de cette page se réserve par conséquent le droit de supprimer sans préavis tout commentaire ou contenu qu'il jugerait non conforme aux bons usages du net, à la loi ou à la charte éditoriale élaborée dans le cadre de la présente page.

QUELQUES CONSEILS POUR MIEUX ECHANGER EN TOUTE SERENITE

- Nous vous rappelons que la diffusion d'un commentaire sur Facebook s'apparente à une prise de parole publique. Exprimez-vous poliment, dans le respect des personnes et des biens.
- Vous êtes invités à réagir aux publications par des commentaires correspondant au sujet initial. La Ville de Voreppe se réserve le droit de supprimer les réactions n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.
- Assurez-vous avant de poster un message ou une image d'être en règle avec les droits d'auteur, au droit à l'image et au respect de la vie privée.
- Conformément à la NetEtiquette il est déconseillé d'écrire en majuscules (cela signifie que l'on crie).

REGLES DE MODERATION

Conformément à la législation française, le modérateur rappelle que sont entre autres interdits :

- l'incitation à la haine raciale, à la discrimination et à la violence ;
- la négation des crimes contre l'humanité ;
- l'apologie des crimes de guerre ;
- la diffamation ;
- les messages, commentaires ou images pornographiques ou sexistes ;
- l'incitation au piratage informatique ;
- la publicité et le prosélytisme ;

Seront également supprimés les publications et/ou commentaires :

- excessifs, grossiers, agressifs, injurieux, mensongers
- hors-sujet, de nature promotionnelle, commerciale ou publicitaire,
- mentionnant des coordonnées personnelles, téléphoniques, postales ou numériques
- apparentés à du spam,
- contraires aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée,
- comportant des propos propagandistes,
- comportant des propos diffamatoires ou injurieux ou portant atteinte à la réputation / l'image de la Ville de Voreppe, de ses agents (même sans qu'ils soient nommés, des services municipaux ou de ses élus.
- Tout commentaire n'ayant aucun rapport avec le sujet initial
- Tout commentaire à visée personnelle, interpellation ou règlement de compte

Tout message / commentaire en infraction avec les cas énoncés ci-dessus ou contraire à toute loi en vigueur sera supprimé sans préavis.

L'auteur dont la publication aura dû être supprimée en sera averti une 1ère fois.

En cas de récidive il sera banni sans préavis et ne pourra plus interagir avec la page Voreppe.

La Commune de Voreppe se réserve le droit de porter plainte contre l'auteur de commentaires ayant porté atteinte à l'image de la Collectivité, ses agents ou ses élus.

Cette charte de modération sera publiée en page d'accueil et accessible à tous les visiteurs de la page Facebook de Voreppe